

ETAPES ET INFORMATIONS POUR DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) / PASSEPORT



Je fais ma pré-demande
sur **ants.gouv.fr**



Je constitue mon dossier avec les
originaux + photocopies couleurs
des pièces à fournir (**voir liste au dos**)



Je peux prendre rendez-vous
- sur place
- au téléphone
- en ligne



Je me présente au rendez-vous en mairie
pour l'enregistrement de mon dossier

*La présence du mineur et de son représentant
légal est obligatoire



Je récupère mon nouveau titre .(Dès l'âge de 12
ans **la présence du bénéficiaire est obligatoire**)

Attention : j'ai un délai de 3 mois maximum
pour retirer ma pièce. Passé ce délai l'Etat
exige sa destruction , sans possibilité de
remboursement

MAIRIE DE FORT-DE-FRANCE (centre ville)
Rue Victor Sévère
BP 97262 Fort-de-France cedex

Proxi Mairie DILLON
Angle des rues Salvador Allende et Jude Turiaf
97200 Fort-de-France

DEPOT DES DEMANDES
Sur rendez vous uniquement
Prise de rendez vous possible
📧 En ligne sur [www.fortdefrance .fr](http://www.fortdefrance.fr)
Ou sur www.rdv360
📍 sur place :du lundi au vendredi
de 07h15 à 12h30
☎ 0596 59 60 00
✉ etacivil@fortdefrance.fr

DEPOT DES DEMANDES
Sur rendez vous uniquement
Prise de rendez vous possible
📍 sur place :
lundi /jeudi de 08h15 à 15h45
Mardi/Vendredi de 08h15 à 13h45
Mercredi de 08h15 à 12h45
☎ 0596 59 43 82
0596 59 43 85
059659 43 83

Retrait des nouveaux titres sans rendez vous
Lundi de 07h15 à 12h30 et de 14h30 à 15h30
Mercredi/ Vendredi 07h 15 à 12h15

Retrait des nouveaux titres sans rendez vous
lundi /jeudi de 14h00 à 15h45

Les montants et les validités des titres

CNI	Tarif	Validité
1er demande	Gratuit	10 ans
Renouvellement	Gratuit	
Perte ou vol	25 euros	

Passeport	Tarif	Validité
De 0 à 14 ans	17 euros	5 ans
De 15 à 17 ans	42 euros	5 ans
Majeur	86 euros	10 ans



PIECES A FOURNIR POUR DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

PIECES ELEMENTAIRES

- Un extrait de l'acte de naissance ou l'acte intégral datant de moins de 3 mois (*Sauf si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou si l'état civil de votre commune est dématérialisé.*)
Liste des communes dématérialisées sur :
<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (sauf si vous avez justifié votre domicile lors de la pré-demande par le biais de "justif 'adresse")
- Pour les Français par acquisition
Un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre nationalité n'est pas mentionnée sur de votre acte de naissance)

PIECES COMPLEMENTAIRES

- En cas de mise à jour pour nom d'épouse :
 - 1 acte de mariage de -3mois
- En cas de mise à jour pour décès de l'époux :
 - 1 acte de décès
- En cas de renouvellement
 - La carte d'identité ou le passeport à renouveler
- En cas de perte ou de vol
 - Télécharger en ligne et imprimer le Cerfa 14011.02
à défaut ce document, pourra vous être remis, au moment de l'enregistrement de votre demande de titre par l'agent de mairie.
- Timbre fiscal de 25 EUR pour la carte d'identité
 - ***Demande pour MINEUR***
 - Pièce d'identité du représentant légal en cours de validité
 - Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois ou passeport valide, ou *périmé depuis au moins 2 ans de l'enfant*
D'autres pièces justificatives peuvent être exigées en fonction de la situation personnelle. Pour plus d'informations, rendez-

PIECES DE REMPLACEMENT POUR LES SITUATIONS PARTICULIERES

- Vous n'avez pas de passeport ou de carte d'identité.
 - photocopie en couleur+ original de tout document officiel avec photo (Permis de conduire, carte vitale)
- Vous n'avez aucun justificatif d'identité.
 - Attestation manuscrite de 2 témoins n'appartenant pas à la famille du demandeur
 - original et photocopie couleur de la pièce d'identité de chacun des témoins.
- Si vous habitez chez un tiers et que vous ne possédez aucun justificatif de domicile à votre nom.
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant (photocopie+original)
Pièce d'identité valide de l'hébergeant +photocopie couleur
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant, certifiant que vous habitez chez lui depuis au moins 3 mois.